

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 787

10 avril 2009

SOMMAIRE

69 S.A. (sixty-nine S.A.)	37745	Immobilière de Niederaanven S.A.	37731
Alimentation Europa S.A.	37774	Immobilière de Niederaanven S.A.	37776
Amber Holding S.A.	37745	Immobilière de Niederaanven S.A.	37731
B.D.A. - Architekten S.A.	37770	Immobilière de Niederaanven S.A.	37730
B.D.A. Plan- und Projektierungsgesellschaft S.A.	37770	Immolylux S.A.	37753
«BRE/DB Fixture S.à.r.l.»	37774	Investment Solutions	37770
BRE/Hatfield S.à r.l.	37774	Iplux S.A.	37759
BRE/Hatfield S.à r.l.	37775	Kacera S.à r.l.	37770
BRE/Hatfield S.à r.l.	37746	Kings Cross Finance S.à r.l.	37773
BRE/Italy Finance S.à.r.l.	37775	Kings Cross JV S.à r.l.	37773
Calaudi S.A.	37750	Kings Cross S.à r.l.	37773
Carrier Refrigeration Belgium S.A.	37749	KR Trust S.A.	37743
Cempin S.A.	37732	LU-CIX Management	37742
COMPAGNIE DU SOLEIL S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial	37761	Modern Treuhand S.A.	37731
Concept Beauté Coiffure S.à r.l.	37745	Niger Invest S.A.	37753
Deutsche Bank (PAM) SICAV	37743	Nouvelle All-Décor S.à r.l.	37757
Deutsche Bank (PAM) Ucits III	37730	Priscilla Coiffure S.à.r.l.	37757
Distrisport S.à r.l.	37757	Progressio S.A.	37757
DJE Investment S.A.	37772	Ripage S.à r.l.	37762
Ericsson S.A.	37730	Scooter Holding Partners 1	37744
Ericsson S.A.	37744	Scooter Holding Partners 2	37744
Eternity S.A.	37775	Secret de Beauté S.à r.l.	37753
Eternity S.A.	37776	Shanghaiux Entreprise S.à r.l.	37776
Eupalia S.A.	37748	Silcart S.A.	37732
European Retail Company Luxembourg S.A.	37772	Tedma-Bau S.à.r.l.	37750
Forest Heights S.à.r.l.	37755	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	37772
FR Solar Luxco	37731	Villa Orania S.A.	37746
Gezi International S.à r.l.	37751	Villa Orania S.A.	37772
Harmony Halls S.à r.l.	37749	Villa Orania S.A.	37774
Immobilière de Niederaanven S.A.	37776	Vinita S.A.	37732
		Wind Acquisition S.à r.l.	37762
		Wood and Garden Excellence S.à r.l.	37746

Ericsson S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.340.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 juin 2008.

La démission de Monsieur Torbjörn POSSNE comme administrateur de la société avec effet au 1^{er} juillet 2008 est acceptée.

Monsieur Magnus MANDERSSON, demeurant à L- 2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset, est élu en qualité d'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2008. Le mandat de Monsieur Mandersson comme administrateur prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2009 qui approuvera les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pour Ericsson

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2009041281/259/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Deutsche Bank (PAM) Ucits III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.045.

—

Il y a lieu de lire les adresses comme suit:

- Monsieur SMALLWOOD Mark

1, Raffles Quay, South Tower

048583 Singapore

Singapore

- Monsieur MOLTER Stefan

178-190, Mainzer Landstrasse

D-60326 Frankfurt am Main

Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

DEUTSCHE BANK (PAM) UCITS III

Signature

Référence de publication: 2009041280/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Immobilière de Niederanven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.764.

—

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041251/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08055. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Immobilière de Niederanven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.764.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041252/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08053. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Immobilière de Niederanven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.764.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041254/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08052. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041262/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06777. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

FR Solar Luxco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.974.

En date du 5 février 2009, le conseil de gérance a décidé les modifications suivantes avec effet immédiat:

- transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L-2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L- 2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Luxembourg, 19 mars 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009041158/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Cempin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 50.980.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2008

- Les démissions de tous les Administrateurs, les sociétés LOUV S. à r. l., FINDI S. à r. l. et MADAS S. à r. l., sont acceptées avec effet au 15 décembre 2008.

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

- il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

CEMPIN S.A.

P. STANKO / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009041148/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Vinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.219.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège social en date du 23 mars 2009

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Louis VEGAS-PIERONI de son poste d'administrateur.

De coopter Monsieur Giacomo MERGONI, gestionnaire de fortunes, né le 23.02.1977 à Viareggio (Italie), domicilié au 16, Berkeley street, UK-W1J 8DZ London (Royaume Uni), comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à la ratification de sa nomination.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

VINITA S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009041141/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07274. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Silcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.777.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Silcart S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 104.777, incorporated as a société anonyme by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing at the time in Mersch, on 15th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

(the "Mémorial"), n°1308 and 1309 on 22nd December 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette on 31st January 2008, published in the Mémorial n°627 on 13th March 2008.

The meeting was presided over by Mrs Séverine Michel, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Eddy Perrier, employé privé, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr Eddy Perrier, employé privé, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The extraordinary general meeting was duly convened by notices sent by registered mail on 13 March 2009.

III. The extraordinary general meeting of the holders of E Bonds (as defined in the agenda), E1 Bonds (as defined in the agenda) and E2 Bonds (as defined in the agenda) issued by the Company was held on the date hereof at 11.00 and resolved to agree to the substitution of (i) E Bonds into ordinary E shares, (ii) E1 Bonds into non voting preference E1 shares and (iii) E2 Bonds into non voting preference E2 shares.

IV. It appears from the attendance list that out of the 414,606 ordinary E shares, 331,595 non voting preference E1 shares and 5,781 non voting preference E2 shares, 414,606 ordinary E shares, 331,595 non voting preference E1 shares and 5,774 non voting preference E2 shares are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the issued share capital of the Company from one million five hundred and three thousand nine hundred and sixty-four Euro (€ 1,503,964) to eighty-one million five hundred and sixty-eight thousand eighty-eight Euro (€ 81,568,088) by the issue of additional (i) twenty-two million seven hundred and forty-four thousand one hundred and thirty-one (22,744,131) ordinary E shares, (ii) sixteen million nine hundred and six thousand seven hundred and twenty-one (16,906,721) non voting preference E1 shares and (iii) three hundred and eighty-one thousand two hundred and ten (381,210) non voting preference E2 shares, each with a nominal value of two euro (€2); subscription to and payment of such new shares by the subscribers set out hereafter through the contributions of receivables under the (i) subordinated redeemable zero coupon tranche E convertible bonds ("E Bonds"), (ii) subordinated redeemable zero coupon tranche E1 convertible bonds ("E1 Bonds") and subordinated redeemable zero coupon tranche E2 convertible bonds ("E2 Bonds" and together with the E Bonds and the E1 Bonds, the "Bonds") issued by the Company; acknowledgement of the report of the independent auditor on the valuation of the contributions in kind; allocation of eighty million sixty-four thousand one hundred and twenty-four Euro (€ 80,064,124) to the share capital.

Subscribers	Number of E Bonds contributed	Number of E1 Bonds contributed	Number of E2 Bonds contributed	Number of ordinary E shares subscribed	Number of non voting preference E1 shares subscribed	Number of non voting preference E2 shares subscribed
1. Paolo Colonna	13,214	10,949		13,214	10,949	
2. Guido Paolo Gamucci	13,214	10,949		13,214	10,949	
3. Gianluca Andena	5,285	4,380		5,285	4,380	
4. Nicola Volpi	5,286	4,380		5,286	4,380	
5. Cart Lux S.à.r.l.	22,707,132	16,876,063		22,707,132	16,876,063	
6. Luca Majocchi			63,810			63,810
7. Paolo Gonano			15,669			15,669
8. Giacomo Casassa			15,669			15,669
9. Maurizia Squinzi			7,084			7,084
10. Rita d'Uva			7,084			7,084
11. Angelo Novati			12,775			12,775
12. Carlo Pappalettera			15,962			15,962
13. Alessandro Triscornia			15,962			15,962
14. Francesco Stella			4,787			4,787
15. Carisma S.p.A.			191,468			191,468
16. Luigi Langella			11,251			11,251
17. Paolo Giuri			11,251			11,251
18. Giovanni Caporello			8,438			8,438
Total	22,744,131	16,906,721	381,210	22,744,131	16,906,721	381,210

2. Amendment of the nominal value of the shares from two Euro (€2) to one Euro cent (€0.01) so that for each existing share, the holder thereof receives two hundred (200) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01).

3. Reduction of the new issued share capital of the Company from eighty-one million five hundred and sixty-eight thousand eighty-eight Euro (€ 81,568,088) to ten million three hundred and ninety-seven thousand three hundred and thirty-seven Euro and sixty-four cents (€ 10,397,337.64) by an amount of seventy-one million one hundred and seventy thousand seven hundred and fifty Euro and thirty-six (€ 71,170,750.36) as set out hereafter, by cancellation of (i) four billion forty-one million three hundred and forty-six thousand eight hundred and eighty-one (4,041,346,881) ordinary E shares, (ii) three billion eight million one hundred and ninety-five thousand seven hundred and sixty-four (3,008,195,764) non voting preference E1 shares and (iii) sixty-seven million five hundred and thirty-two thousand three hundred and ninety-one (67,532,391) non voting preference E2 shares of a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) per share, to absorb the losses of the Company incurred as at 31 December 2008 amounting to seventy-one million one hundred and seventy thousand seven hundred and fifty Euro and thirty-six (€ 71,170,750.36), in conformity with article 69 (4) of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended; consequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company by (i) deleting the Article 5.2 and the second indent of Article 5.4 and (ii) amending Article 5.1, so that the Article 5 shall read as follows:

" **Art. 5.1.** The issued capital is set at ten million three hundred and ninety-seven thousand three hundred and thirty-seven Euro and sixty-four cents (€10,397,337.64) divided into

- (i) 590,400,519 ordinary E shares (the "ordinary shares");
- (ii) 439,467,436 non voting preference E1 shares (the "E1 shares"), and
- (iii) 9,865,809 non voting preference E2 shares (the "E2 shares" and together with the E1 shares, the "non voting preference shares"), with a nominal value of one Euro cent (€0.01) per share (the ordinary shares and the non voting preference shares being together referred to as the "shares" and the holders thereof as the "shareholders", unless the context otherwise requests).

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 5.2. Each ordinary share is entitled to one vote at all meetings of shareholders. Non voting preference shares shall not be entitled to any voting rights except in the limited circumstances set out hereafter, where Luxembourg law specifically provides for voting rights for non voting preference shares.

Non voting preference shares will be entitled to one vote per non voting preference share and vote with the ordinary shares at all meetings of shareholders of the Company when, despite the existence of available statutory profits, the Preferred Amount (as defined in article 16) has not been declared and paid for a period of two successive financial years. The non voting preference shares will continue to carry such voting rights until all arrears of Preferred Amounts have been paid in full. In addition, holders of non voting preference shares will be entitled to one vote per non voting preference share and will vote with the ordinary shares on any resolution addressing

- (i) any issue of new non voting preference shares (other than within the limits of the authorised share capital),
- (ii) a change in the Preferred Amount,
- (iii) the conversion of non voting preference shares into ordinary shares,
- (iv) a reduction in the capital of the Company,
- (v) a change in the corporate purpose of the Company,
- (vi) an issue of debt securities convertible into non voting preference shares or ordinary shares,
- (vii) a liquidation of the Company or
- (viii) a conversion of the Company from one legal form under Luxembourg law to another.

However, with respect to any matter affecting the rights of the holders of shares as a class, including the matters referred to in clauses (i) and (ii) of the preceding paragraph affecting the rights of the holders of non voting preference shares, a meeting of the holders of the relevant class or classes of shares voting as a class is required in order for the resolution to be adopted.

Art. 5.3. Each shareholder shall ensure that any transfer by it of a share or any interest or right arising from a share shall be made in accordance with the provisions of these articles of incorporation and any other agreement to which the shareholders of the Company are a party and which has been duly notified to the Company.

Where permitted, transfers of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney

to act therefore. Transfers may also be effected by delivering the certificates representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee".

Shareholders	Number of ordinary E shares cancelled	Number of non voting preference E1 shares cancelled	Number of non voting preference E2 shares cancelled	Number of ordinary E shares after cancellation	Number of non voting preference E1 shares after cancellation	Number of non voting preference E2 shares after cancellation
1. Paolo Colonna	2,349,205	1,946,618		343,195	284,382	
2. Guido Paolo Gamucci	2,349,205	1,946,618		343,195	284,382	
3. Gianluca Andena	939,717	778,822		137,283	113,778	
4. Nicola Volpi	939,717	778,822		137,283	113,778	
5. Cart Lux S.à.r.l.	4,034,769,037	3,002,744,884		589,439,563	438,671,116	
6. Luca Majocchi			11,344,484			1,657,316
7. Paolo Gonano			2,737,132			399,868
8. Giacomo Casassa			2,737,132			399,868
9. Maurizia Squinzi			1,237,425			180,775
10. Rita d'Uva			1,237,425			180,775
11. Angelo Novati			2,271,200			331,800
12. Carlo Pappalettera			2,837,822			414,578
13. Alessandro Triscornia			2,837,822			414,578
14. Francesco Stella			851,068			124,332
15. Carisma S.p.A.			34,040,257			4,972,943
16. Luigi Langella			1,963,895			286,905
17. Paolo Giuri			1,963,895			286,905
18. Giovanni Caporello			1,472,834			215,166
Total	4,041,346,881	3,008,195,764	67,532,391	590,400,519	439,467,436	9,865,809

4. Miscellaneous

After the foregoing has been approved the meeting took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one million five hundred and three thousand nine hundred and sixty-four Euro (€ 1,503,964) to eighty-one million five hundred and sixty-eight thousand eighty-eight Euro (€ 81,568,088) by the issue of additional (i) twenty-two million seven hundred and forty-four thousand one hundred and thirty-one (22,744,131) ordinary E shares, (ii) sixteen million nine hundred and six thousand seven hundred and twenty-one (16,906,721) non voting preference E1 shares and (iii) three hundred and eighty-one thousand two hundred and ten (381,210) non voting preference E2 shares, each with a nominal value of two Euro (€2).

Thereupon the subscribers as set out in the agenda subscribed to such new shares and paid such new shares by the contribution of receivables under the (i) E Bonds (as defined in the agenda), (ii) E1 Bonds (as defined in the agenda) and (iii) E2 Bonds (as defined in the agenda) issued by the Company as set forth in the agenda at a ratio of one (1) to one (1) and contributed in kind the receivables thereunder.

The report of the independent auditor of the Company on the valuation of the contributions in kind is acknowledged. The conclusion of said report reads as follows:

"Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in consideration.

This report is issued within the context of our contractually agreed assignment and is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Article 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and cannot be reproduced or distributed, in part or in whole except in applying the law, without our prior written approval".

It is resolved to value the contributions in kind at eighty million sixty-four thousand one hundred and twenty-four Euro (€ 80,064,124) and to approve the substitution ratio of one (1) to one (1).

It is resolved to issue the new shares in the proportion set out in the agenda and to allocate eighty million sixty-four thousand one hundred and twenty-four Euro (€ 80,064,124) to the share capital.

Proof of the receivables under the (i) E Bonds, (ii) E1 Bonds and (iii) E2 Bonds and the contributions in kind has been shown to the undersigned notary.

Ordinary E shares:

- For 414,606
- Against
- Abstention

Non voting preference E1 shares:

- For 331,595
- Against
- Abstention

Non voting preference E2 shares:

- For 5,774
- Against
- Abstention 7

Second resolution

The meeting resolved to amend the nominal value of the shares from two Euro (€2) to one Euro cent (€0.01) so that for each existing share, the holder thereof receives two hundred (200) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01).

Ordinary E shares:

- For 23,158,737
- Against
- Abstention

Non voting preference E1 shares:

- For 17,238,316
- Against
- Abstention

Non voting preference E2 shares:

- For 379,900
- Against
- Abstention 7,091

Third resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company from eighty one million five hundred and sixty-eight thousand eighty-eight Euro (€ 81,568,088) to ten million three hundred and ninety-seven thousand three hundred and thirty-seven Euro and sixty-four (€10,397,337.64) by an amount of seventy-one million one hundred and seventy thousand seven hundred and fifty Euro and thirty-six (€ 71,170,750.36), as set forth in the agenda, by cancellation of (i) four billion forty-one million three hundred and forty-six thousand eight hundred and eighty-one (4,041,346,881) ordinary E shares, (ii) three billion eight million one hundred and ninety-five thousand seven hundred and sixty-four (3,008,195,764) non voting preference E1 shares and (iii) sixty-seven million five hundred and thirty-two thousand three hundred and ninety-one (67,532,391) non voting preference E2 shares of a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) per share, to absorb the losses of the Company incurred as at 31 December 2008 amounting to seventy-one million one hundred and seventy thousand seven hundred and fifty Euro and thirty-six (€ 71,170,750.36), in conformity with article 69 (4) of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended and consequently to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company by (i) deleting the Article 5.2 and the second indent of Article 5.4 and (ii) amending Article 5.1 as set out in the agenda.

Ordinary E shares:

- For 4,631,747,400
- Against
- Abstention

Non voting preference E1 shares:

- For 3,447,669,200
- Against
- Abstention

Non voting preference E2 shares:

- For 75,980,000
- Against
- Abstention 1,418,200

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately € 7,700,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Silcart S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 104.777, constituée sous forme de société anonyme par acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à l'époque à Mersch, le 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("le Mémorial") numéro n°1308 et 1309 du 22 décembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Blanche Mouter, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2008, publié au Mémorial n°627 du 13 mars 2008.

L'assemblée a été présidée par Madame Séverine Michel, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur, Monsieur Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

La liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. L'assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par convocations envoyées par courrier recommandé le 13 mars 2009.

III. L'assemblée générale extraordinaire des détenteurs d'Obligations E (tels que définis dans l'ordre du jour), d'Obligations E1 (telles que définies dans l'ordre du jour) et d'Obligations E2 (telles que définies dans l'ordre du jour) émises par la Société a été tenue à la date du présent acte à 11 heures et a décidé d'accepter la substitution (i) d'Obligations E en actions ordinaires E, (ii) d'Obligations E1 en actions privilégiées sans droit de vote E1 et (iii) d'Obligations E2 en actions privilégiées sans droit de vote E2.

IV. Il ressort de la liste de présence que parmi les 414.606 actions ordinaires E, 331.595 actions privilégiées sans droit de vote E1 et 5.781 actions privilégiées sans droit de vote E2, 414.606 actions ordinaires E, 331.595 actions privilégiées sans droit de vote E1 et 5.774 actions privilégiées sans droit de vote E2 sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un million cinq cent trois mille neuf cent soixante-quatre euros (€ 1.503.964) à quatre-vingt-un millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-huit euros (€ 81.568.088) par l'émission de (i) vingt-deux millions sept cent quarante-quatre mille cent trente-et-une (22.744.131) actions ordinaires E supplémentaires, (ii) seize millions neuf cent six mille sept cent vingt-et-une (16.906.721) actions privilégiées sans droit de vote E1 supplémentaires et (iii) trois cent quatre-vingt-un mille deux cent dix (381.210) actions privilégiées sans droit de vote

E2 supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de deux euros (€2); souscription et paiement de ces nouvelles actions par les souscripteurs décrits ci-après, par des apports de créances sur (i) des obligations convertibles zéro coupon rachetables et subordonnées de catégorie E (les "Obligations E"), (ii) des obligations convertibles zéro coupon rachetables et subordonnées de catégorie E1 (les "Obligations E1") et (iii) des obligations convertibles zéro coupon rachetables et subordonnées de catégorie E2 (les "Obligations E2" et ensemble avec les Obligations E et Obligations E1, les "Obligations") émises par la Société; constat du rapport du réviseur d'entreprises indépendant sur l'évaluation des apports en nature; allocation des quatre-vingt millions soixante-quatre mille cent vingt-quatre euros (€ 80.064.124) au capital social.

Souscripteurs	Nombre d'Obligations E apportées	Nombre d'Obligations E1 apportées	Nombre d'Obligations E2 apportées	Nombre d'actions ordinaires E souscrites	Nombre d'actions privilégiées sans droit de vote E1 souscrites	Nombre d'actions privilégiées sans droit de vote E2 souscrites
1. Paolo Colonna	13,214	10,949		13,214	10,949	
2. Guido Paolo Gamucci	13,214	10,949		13,214	10,949	
3. Gianluca Andena	5, 285	4,380		5,285	4,380	
4. Nicola Volpi	5,286	4,380		5,286	4,380	
5. Cart Lux S.à.r.l.	22,707,132	16,876,063		22,707,132	16,876,063	
6. Luca Majocchi			63,810			63,810
7. Paolo Gonano			15,669			15,669
8. Giacomo Casassa			15,669			15,669
9. Maurizia Squinzi			7, 084			7, 084
10. Rita d'Uva			7, 084			7, 084
11. Angelo Novati			12,775			12,775
12. Carlo Pappalettera			15,962			15,962
13. Alessandro Triscornia			15,962			15,962
14. Francesco Stella			4,787			4, 787
15. Carisma S.p.A.			191,468			191,468
16. Luigi Langella			1,963,895			286,905
17. Paolo Giuri			1,963,895			286,905
18. Giovanni Caporello			1,472,834			215,166
Total	4,041,346,881	3,008,195,765	67,532,391	590,400,519	439,467,435	9,865,809

2. Modification de la valeur nominale des actions de deux euros (€ 2) à un centime d'euro (€ 0,01) de sorte que pour chaque action existante les détenteurs de ces dernières reçoivent deux cents (200) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01).

3. Réduction du nouveau capital social émis de la Société de quatre-vingt-un millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-huit euros (€ 81.568.088) à dix millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-sept euros soixante-quatre cents (€ 10.397.337,64) par un montant de soixante-et-onze millions cent soixante-dix mille sept cent cinquante euros trente-six cents (€ 71.170.750,36) comme décrit ci-après, par l'annulation de (i) quatre milliards quarante-et-un millions trois cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-une (4.041.346.881) actions ordinaires E, (ii) trois milliards huit millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-quatre (3.008.195.764) actions privilégiées sans droit de vote E1 et (iii) soixante-sept millions cinq cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-onze (67.532.391) actions privilégiées sans droit de vote E2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) par action, afin d'absorber les pertes subies par la Société au 31 décembre 2008 s'élevant à soixante-et-onze millions cent soixante-dix mille sept cent cinquante euros trente-six cents (€ 71.170.750,36), conformément à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales telle que modifiée; modification consécutive de l'Article 5 des statuts de la Société (i) en supprimant l'Article 5.2 et le second alinéa de l'Article 5.4 et (ii) en modifiant l'Article 5.1 de sorte que l'Article 5 se lise comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital émis est fixé à dix millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-sept euros soixante-quatre cents (€ 10.397.337,64) représenté par

(i) 590.400.519 actions ordinaires E (les "actions ordinaires")

(ii) 439.467.436 actions privilégiées sans droit de vote E1 (les "Actions E1")

(iii) 9.865.809 actions privilégiées sans droit de vote E2 (les "Actions E2" et ensemble avec les Actions E1, les "actions privilégiées sans droit de vote"), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0.01) chacune (les actions ordinaires

et les actions privilégiées sans droit de vote étant définies comme les "actions" et les détenteurs de ces actions les "actionnaires", à moins que le contexte ne l'exige autrement).

Les actions seront sous forme nominative.

La Société considérera la personne dont le nom figure dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire unique de ces actions.

Les certificats constatant une telle inscription seront délivrés à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives sera effectif suite à une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant des procurations valables afin d'agir dans ce sens. Le transfert sera également effectif par délivrance du certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé au cessionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites établies par la loi.

Art. 5.2. Chaque action ordinaire donne droit à une voix lors de toutes les assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées sans droit de vote ne confèrent aucun droit de vote sauf dans des circonstances limitées décrites ci-après où le droit luxembourgeois prévoit spécifiquement des droits de vote pour des actions privilégiées sans droit de vote.

Les actions privilégiées sans droit de vote confèrent une voix par action privilégiée sans droit de vote et voteront avec les actions ordinaires à toutes les assemblées des actionnaires de la Société lorsque, malgré l'existence de bénéfices statutaires disponibles, le Dividende Privilégié (tel que défini à l'article 16) n'a pas été déclaré ni payé pour une période de deux exercices sociaux successifs. Les actions privilégiées sans droit de vote continueront à disposer de tels droits de vote jusqu'à ce que tous les arriérés des Montants Privilégiés aient été entièrement payés. De plus, les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote disposeront d'une voix par action privilégiée sans droit de vote et voteront avec les actions ordinaires sur toute résolution ayant trait à:

- (i) toute émission de nouvelles actions privilégiées sans droit de vote (autre que dans les limites du capital autorisé),
- (ii) tout changement de Dividende Privilégié,
- (iii) la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires,
- (iv) une réduction du capital de la Société,
- (v) une modification de l'objet social de la Société,
- (vi) une émission d'obligations convertibles en actions privilégiées sans droit de vote ou en actions ordinaires,
- (vii) la liquidation de la Société, ou
- (viii) une transformation de la Société d'une forme juridique sous la loi luxembourgeoise en une autre forme juridique.

Toutefois, toute question affectant les droits des détenteurs d'actions en tant que classe, y compris les matières énoncées dans les clauses (i) et (ii) du paragraphe précédent affectant les droits des détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote, requiert la convocation d'une assemblée des détenteurs d'actions privilégiées de la classe ou des classes d'actions en question votant comme une classe afin d'adopter la résolution.

Art. 5.3. Tout actionnaire devra s'assurer que toute cession par lui d'une action ou d'un intérêt ou d'un droit résultant d'une action sera faite conformément aux dispositions des présents statuts ou de toute autre convention à laquelle les actionnaires de la Société sont parties et qui a été dûment notifiée à la Société. Dans la mesure où elles sont autorisées, les cessions d'actions nominatives sont effectuées par une déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration valable pour ce faire. Les cessions peuvent également être effectuées par la remise à la Société des certificats représentant l'action dûment endossés au profit du cessionnaire."

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires C annulées	Nombre d'actions privilégiées sans droit de vote C1 annulées	Nombre d'actions privilégiées sans droit de vote C2 annulées	Nombre d'actions ordinaires C après annulation	Nombre d'actions privilégiées sans droit de vote C1 après annulation	Nombre d'actions privilégiées sans droit de vote C2 après annulation
1. Paolo						
Colonna	2,349,205	1,946,618		343,195	284,382	
2. Guido Paolo						
Gamucci	2,349,205	1,946,618		343,195	284,382	
3. Gianluca						
Andena	939,717	778,822		137,283	113,778	
4. Nicola Volpi	939,717	778,822		137,283	113,778	
5. Cart Lux						
S.àr.l.	4,034,769,037	3,002,744,884		589,439,563	438,671,116	
6. Luca Majocchi			11,344,484			1,657,316
7. Paolo Gonano			2,737,132			399,868

8. Giacomo						
Casassa		2,737,132				399,868
9. Maurizia						
Squinzi		1,237,425				180,775
10. Rita d'Uva		1,237,425				180,775
11. Angelo						
Novati		2,271,200				331,800
12. Carlo						
Pappalettera		2,837,822				414,578
13. Alessandro						
Triscornia		2,837,822				414,578
14. Francesco						
Stella		851,068				124,332
15. Carisma		34,040,257				4,972,943
S.p.A.						
16. Luigi Langella		1,963,895				286,905
17. Paolo Giuri		1,963,895				286,905
18. Giovanni						
Caporello		1,472,834				215,166
Total	4,041,346,881	3,008,195,764	67,532,391	590,400,519	439,467,436	9,865,809

4. Divers

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'assemblée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un million cinq cent trois mille neuf cent soixante-quatre euros (€ 1.503.964) à quatre-vingt-un millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-huit euros (€ 81.568.088) par l'émission de (i) vingt-deux millions sept cent quarante-quatre mille cent trente-et-une (22.744.131) actions ordinaires E supplémentaires, (ii) seize millions neuf cent six mille sept cent vingt-et-une (16.906.721) actions privilégiées sans droit de vote E1 supplémentaires et (iii) trois cent quatre-vingt-un mille deux cent dix (381.210) actions privilégiées sans droit de vote E2 supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de deux euros (€ 2).

Ainsi les souscripteurs désignés dans l'ordre du jour ont souscrit aux nouvelles actions et payé les nouvelles actions par l'apport de créances sur (i) des Obligations E (telles que définies dans l'ordre du jour), (ii) des Obligations E1 (telles que définies dans l'ordre du jour) et (iii) des Obligations E2 (telles que définies dans l'ordre du jour) émises par la Société comme décrit à l'ordre du jour avec un ratio d'une (1) pour une (1) et ont apporté en nature les créances y relatives.

Le rapport du réviseur d'entreprises indépendant de la Société sur l'évaluation des apports en nature est constaté.

La conclusion dudit rapport se lit comme suit:

"Sur la base de notre revue, effectuée telle que décrit ci-avant, rien n'a attiré notre attention et rien ne nous laisse supposer que la valeur de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions qui seront émises en contrepartie.

Ce rapport est émis dans le contexte de notre obligation contractuelle et est produit seulement dans le but remplir les conditions posées par l'article 26-1 et l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiées et ne peut pas être reproduit ou distribué, en totalité ou en partie, sauf application de la loi, sans notre consentement écrit et préalable".

Il est décidé d'évaluer les apports en nature à quatre-vingt millions soixante-quatre mille cent vingt-quatre euros (€ 80.064.124) et d'approuver le ratio de substitution d'une (1) pour une (1).

Il est décidé d'émettre les nouvelles actions dans les proportions décrites à l'ordre du jour et d'allouer quatre-vingt millions soixante-quatre mille cent vingt-quatre euros (€ 80.064.124) au capital social.

La preuve des créances sur (i) les Obligations E, (ii) les Obligations E1 et (iii) les Obligations E2 et les apports en nature a été rapportée au notaire soussigné.

Actions ordinaires E:

- Pour 416.606
- Contre
- Abstention

Actions privilégiées sans droit de vote E1:

- Pour 331.595
- Contre

- Abstention
- Actions privilégiées sans droit de vote E2:
- Pour 5.774
- Contre
- Abstention 7

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la valeur nominale des actions de deux euros (€ 2) à un centime d'euro (€ 0,01) de sorte que pour chaque action existante les détenteurs de ces dernières reçoivent deux cents (200) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01).

- Actions ordinaires E:
- Pour 23.158.737
- Contre
- Abstention
- Actions privilégiées sans droit de vote E1:
- Pour 17.238.316
- Contre
- Abstention
- Actions privilégiées sans droit de vote E2:
- Pour 379.900
- Contre
- Abstention 7.091

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société de quatre-vingt-un millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-huit euros (€ 81.568.088) à dix millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-sept euros soixante-quatre cents (€ 10.397.337,64) par un montant de soixante-et-onze millions cent soixante-dix mille sept cent cinquante euros trente-six cents (€ 71.170.750,36) comme décrit à l'ordre du jour, par l'annulation de (i) quatre milliards quarante-et-un millions trois cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-une (4.041.346.881) actions ordinaires E, (ii) trois milliards huit millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-quatre (3.008.195.764) actions privilégiées sans droit de vote E1 et (iii) soixante-sept millions cinq cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-onze (67.532.391) actions privilégiées sans droit de vote E2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) par action, afin d'absorber les pertes subies par la Société au 31 décembre 2008, s'élevant à soixante-et-onze millions cent soixante-dix mille sept cent cinquante euros trente-six cents (€ 71.170.750,36), conformément à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales telle que modifiée; et de modifier par conséquent l'Article 5 des statuts de la Société (i) en supprimant l'Article 5.2 et le second alinéa de l'Article 5.4 et (ii) en modifiant l'Article 5.1 comme décrit à l'ordre du jour.

- Actions ordinaires E:
- Pour 4.631.747.400
- Contre
- Abstention
- Actions privilégiées sans droit de vote E1:
- Pour 3.447.663.200
- Contre
- Abstention
- Actions privilégiées sans droit de vote E2:
- Pour 75.980.000
- Contre
- Abstention 1.418.200

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions qui précèdent sont estimés à € 7.700.-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, ce procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après avoir lu ce procès-verbal les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: S.Michel, E.Perrier, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mars 2009. Relation: EAC/2009/3348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009041384/272/521.

(090047288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

LU-CIX Management, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg C 86.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17 février 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale désigne en qualité de premiers administrateurs, chacun pour une durée de 3 ans qui expirera à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012:

- M. Marco HOUWEN, représentant la société Datacenter Luxembourg
- M. Tom KETTELS, représentant l'association LU-CIX asbl
- M. Jean-Marie SPAUS, représentant l'Entreprise des Postes & Télécommunications
- M. Edouard WANGEN, représentant la société LuxConnect
- M. David ZIMMER, représentant la société inexo Informationstechnologie und Telekommunikation KGaA

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration réuni le 17 février 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration désigne en qualité de Président Monsieur Edouard WANGEN, représentant la société LuxConnect.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration désigne en qualité de Vice-Président Monsieur David ZIMMER, représentant la société inexo Informationstechnologie und Telekommunikation KGaA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration désigne en qualité de Vice-Président Monsieur Jean-Marie SPAUS, représentant l'Entreprise des Postes & Télécommunications.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration désigne en qualité de Secrétaire Monsieur Claude DEMUTH, représentant l'Entreprise des Postes & Télécommunications.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration désigne en qualité de premiers membres du Comité de direction, chacun pour une durée de 3 ans qui expirera à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012:

- Madame Mélanie DELANNOY, représentant la société Datacenter Luxembourg, en qualité de Directeur Marketing et Communication ou Chief Marketing Officer,
- Monsieur Claude DEMUTH, représentant l'Entreprise des Postes & Télécommunications, en qualité de Président du Comité de direction ou Chief Executive Officer,
- Monsieur Christoph STAUDT, représentant la société inexo Informationstechnologie und Telekommunikation KGaA, en qualité de Directeur Technique ou Chief Technical Officer,

- Madame Dominique VAUTROT-SCHWARZ, représentant l'Entreprise des Postes & Télécommunications, en qualité de Directeur Juridique ou Chief Legal Officer,

- Monsieur Jérôme WITTAMER, représentant la société Datacenter Luxembourg, en qualité de Directeur Financier ou Chief Financial Officer,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2009041284/10053/50.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08084. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

KR Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 144.647.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll des Verwaltungsrates vom 10. März 2009

Aus dem Sitzungsprotokoll des Verwaltungsrates der KR TRUST S.A. vom 9. Dezember 2008 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

1. Gemäß Artikel 10 der Gesellschaftssatzung hat der Verwaltungsrat beschlossen, die laufende Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft auf zwei Direktoren zu übertragen

2. Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Marcus ROST, geboren am 21. September 1971 in Kiel/Deutschland, beruflich wohnhaft in 4, rue Dicks in L-1417 Luxemburg und Herrn Marc KRIEGSMANN, geboren am 12. Februar 1976 in Löh/Deutschland, beruflich wohnhaft in 4, rue Dicks in L-1417 Luxemburg zu den Direktoren der Gesellschaft.

3. Jeder Direktor vertritt die Gesellschaft Dritten gegenüber gemeinschaftlich mit einem weiteren Direktor.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. März 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2009041285/321/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07388. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Deutsche Bank (PAM) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 97.749.

—
Il y a lieu de lire les adresses comme suit:

- Monsieur SMALLWOOD Mark

1, Raffles Quay, South Tower

048583 Singapore

Singapore

- Monsieur MOLTER Stefan

178-190, Mainzer Landstrasse

D-60326 Frankfurt am Main

Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

DEUTSCHE BANK (PAM) SICAV

Signature

Référence de publication: 2009041278/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06863. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090046710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Ericsson S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.340.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 3 juillet 2008.

A l'unanimité l'assemblée générale réélit comme administrateurs:

- 1) Monsieur Jean-Mate ENGELS, demeurant à B- 3000 Leuven, Cardenberch 13;
- 2) Monsieur Anders OLIN, demeurant à S-18163 Lidingo, Kosmosvagen 4;

Les mandats des administrateurs prendront fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2009, qui approuvera les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pour Ericsson

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2009041282/259/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Scooter Holding Partners 2, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 55.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.251.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 16 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 16 octobre 2008, que:

- Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg a été nommé liquidateur de la Société en remplacement de Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A., avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 51795. Ceci avec effet rétroactif au 16 octobre 2008.

Luxembourg le 27 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041270/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Scooter Holding Partners 1, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 96.918.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 16 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 16 octobre 2008, que:

- Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg a été nommé liquidateur de la Société en remplacement de Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A., avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 51795. Ceci avec effet rétroactif au 16 octobre 2008.

Luxembourg le 27 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041269/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

69 S.A. (sixty-nine S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 131.686.

Le soussigné notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, déclare par la présente:

Que dans un acte de constitution de société reçu par son ministère en date du 24 août 2007, sous le numéro 21.056 de son répertoire, et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.686, publiée au Mémorial C de 2007, page 113474, il a été inscrit dans l'acte de constitution à la troisième ligne "Le vingt-quatre" et au paragraphe de la souscription a été inscrit "Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, savoir 69 S.A., précitée, déclare souscrire toutes les 310 actions représentant l'intégralité du capital social."

Que suite à une erreur matérielle, il faut lire dans la troisième ligne: "Le vingt-quatre août" et le paragraphe de la souscription est à lire comme suit: "Les statuts de la société ayant été établis, le comparant, savoir Monsieur Guy HEBELER, prédit, déclare souscrire toutes les 310 actions représentant l'intégralité du capital social."

Bettembourg, le 2 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009041272/209/17.

(090047453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Amber Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.646.

Le bilan et l'annexe au 30.09.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMBER HOLDING S.A.

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009041166/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07054. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Concept Beauté Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 81.075.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009041213/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05448. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Villa Orania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 106.364.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2009. Signature.

Référence de publication: 2009041240/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08051. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

BRE/Hatfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.558.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 676 du 2 mai 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041201/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07443. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090046639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Wood and Garden Excellence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7390 Blaschette, 1, rue de Wormeldange.
R.C.S. Luxembourg B 145.403.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Georges MERGEN, commerçant, demeurant à L-7390 Blaschette, 1, rue de Wormeldange.
- 2.- Madame Alix COLOT, épouse de Monsieur Georges MERGEN, commerçante, demeurant à L-7390 Blaschette, 1, rue de Wormeldange.
- 3.- Monsieur Maxime MERGEN, PHD of water sciences, demeurant à Melbourne-Victoria 4/14 Handy Street, Brighton VIC 3186 (Australie),

ici représenté par Monsieur Georges MERGEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 janvier 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de mobilier de jardin, palissades, clôtures, bacs à fleurs, bancs, sphères en bois massif et de tout article en bois ou en métal servant à aménager aussi bien les espaces intérieurs qu'extérieurs.

La société a également pour objet la conception, la création et la réalisation de jardins et espaces publics.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "WOOD AND GARDEN EXCELLENCE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Blaschette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Georges MERGEN, commerçant, demeurant à L-7390 Blaschette, 1, rue de Wormeldange, trente parts sociales	30
2.- Madame Alix COLOT, épouse de Monsieur Georges MERGEN, commerçante, demeurant à L-7390 Blaschette, 1, rue de Wormeldange, trente parts sociales	30
3.- Monsieur Maxime MERGEN, PHD of water sciences, demeurant à Melbourne-Victoria 4/14 Handy Street, Brighton VIC 3186 (Australie), quarante parts sociales	40
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Maxime MERGEN, PHD of water sciences, demeurant à Melbourne-Victoria 4/14 Handy Street, Brighton VIC 3186 (Australie).

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Georges MERGEN, commerçant, demeurant à L-7390 Blaschette, 1, rue de Wormeldange.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants jusqu'à concurrence du montant de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500.-). Au-delà de ce montant, les signatures conjointes des deux gérants seront requises dont obligatoirement celle du gérant technique.

4.- Le siège social de la société est établi à L-7390 Blaschette, 1, rue de Wormeldange.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants présent et agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MERGEN, A. COLOT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 mars 2009. Relation: ECH/2009/324. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 26 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009041372/201/114.

(090047472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Eupalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.387.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 19 décembre 2008 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Lionel NATAF, demeurant 70, rue Chézy F-92200 Neuilly sur Seine (France), de son poste d'administrateur avec effet immédiat,

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Arnaud VAN ROBAIS, demeurant 70, Château de Recques, F-62170 Recques sur Course (France) avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de notre société, tenu en date du 19 décembre 2008 que:
- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Erick BERVILLE, demeurant 17, avenue des Marronniers, F-92600 Asnières sur Seine (France) avec effet immédiat et droit de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la gestion journalière de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009041264/1334/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Carrier Refrigeration Belgium S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 30.909.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de Carrier Refrigeration Belgium S.A. tenu le 6 mars 2009 que:
Le Conseil d'Administration décide de fermer la succursale luxembourgeoise avec effet au 28 février 2009.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour Carrier Refrigeration Belgium S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041267/4933/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Harmony Halls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.997.

Il résulte du transfert de la totalité des actions en date du 19 février 2009 que l'actionnaire a changé comme suit:

L'ancien actionnaire Kulczyk Investments S.A, avec siège social à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1451 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg avec le numéro B126198 a transféré tous les actions de la Société au nouveau actionnaire Andrzej Kononczuk, né le 16 mai 1952, à Elblag, en Pologne, avec adresse à ul. Rzepichy, 5, 82-300 Elblag, Pologne.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société, tenue le 19 février 2009, l'actionnaire unique a décidé: (i) de nommer en tant que gérant A de la Société Monsieur Andrzej Kononczuk, né le 16 mai 1952, à Elblag, en Pologne, avec adresse à ul. Rzepichy, 5, 82-300 Elblag, Pologne pour une durée indéterminée; et (ii) de nommer l'antérieur gérant unique ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1450 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg avec le numéro B103336 en tant que Gérant B de la Société.

Dorénavant le Conseil de gérance de la Société se constituera comme suit:

- Monsieur Andrzej Kononczuk - Gérant A
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. - Gérant B

Luxembourg, le 19 février 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009041268/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Tedma-Bau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 69, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 79.479.

Im Jahre zweitausend und neun.

Den sechzehnten Mars;

Vor dem unterzeichneten Notar Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Edin SKRIJELJ, Dipl. Bau Ing., zu L-4141 Esch-sur-Alzette, 69, rue Victor Hugo wohnend.

hier vertreten durch Herrn Denis SKRIJELJ, nachbenannt, aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 14 Februar 2009.

2.- Herr Denis SKRIJELJ, Maschinenbau Ing., zu B-6700 Arlon, 59, Square de la Lys wohnend.

3.- Dame Sabrina SKRIJELJ-RAMILOVIC, zu CH-4045 Bäle, Bloch Monter Straße, 17 wohnend;

hier vertreten durch Herrn Denis SKRIJELJ, nachbenannt, aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 14 März 2009; welche Vollmachten "ne varietur" von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden sind und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche vorgenannten Kompargenten erklären alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „TEDMABAU Sàrl" (Matricule 2000 24 19 069), mit Sitz in L-2341 Luxemburg, 3 rue du Plébiscite;

eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 79.479;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 13. Dezember 2000, veröffentlicht im Memorial C im Jahre 2001, Seite 24.909;

und umgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 23. Oktober 2001, veröffentlicht im Memorial C von 2002, Seite 19.007.

Welche Kompargenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden haben und einschliesslich folgende Beschlüsse gefasst haben.

Erster Beschluss:

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-2341 Luxemburg, 3 rue du Plébiscite nach L-4141 Esch/Alzette, 69 rue Victor Hugo zu verlegen.

Zweiter und Letzter Beschluss:

Gemäss vorhergehendem Beschluss erhält der erste Absatz des Artikels zwei, folgenden Wortlaut.

„ **Art. 2. erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Esch/Alzette."

Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ACHT HUNDERT ZWANZIG EURO (Euro 820.-) abgeschätzt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Bettemburg in der Amtsstube des handelnden Notars. Datum wie Eingangs erwähnt:

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Signé: Skrijelj, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3058. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. signé: Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 25 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009041389/209/47.

(090047447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Calaudi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.911.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/3/09.
Référence de publication: 2009041509/777/13.
Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06486. - Reçu 14,0 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Gezi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.410.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Maître Georges KRIEGER, avocat à la Cour, demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg,
représenté par Maître David YURTMAN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-9201 Diekirch, 1A,
place Guillaume,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 mars 2009,

2.- Madame Isaurinda DA SILVA PEDROSA PONTES, employée privée, demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg,
représentée par Maître David YURTMAN, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 mars 2009.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "GEZI INTERNATIONAL S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Maître Georges KRIEGER, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Isaurinda DA SILVA PEDROSA PONTES, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- Maître Georges KRIEGER, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Yurtman, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2009. Relation LAC/2009/9586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009042005/227/95.

(090047952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Niger Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 130.779.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/3/09.

Signature.

Référence de publication: 2009041510/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Secret de Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.250.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041508/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06989. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Immolylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 93.839.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of January.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

IMMOLY S.A., a société anonyme existing under the laws of Belgium, having its registered office at B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 74, avenue de la Bruyère (Belgium), inscribed in the Trade Register of Brussels under number 526.302;

here represented by Zamyra H. CAMMANS, Senior Account Manager, with professional address in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "IMMOLYLUX S.A.", a Luxembourg public limited company, with registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 93.839, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, dated May 27, 2003, published in the Mémorial C number 734 of July 11, 2003.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at one hundred sixty-one thousand euros (EUR 161,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of a par value of one hundred sixty-one euros (EUR 161.-) each.

3.- IMMOLY S.A., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- IMMOLY S.A., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- IMMOLY S.A., prenamed, appoints Quorum Investments S.à.r.l, having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, RCS Luxembourg B 58.442, as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- IMMOLY S.A., prenamed, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

In its capacity as liquidator of the Company, Quorum Investments S.à.r.l. declares having thorough knowledge of the articles of incorporation and of the financial situation of the Company. With the approval of debtors, all debts have been taken over by the sole shareholder IMMOLY S.A..

7.- Quorum Investments S.à.r.l., prenamed, presents the liquidation report and declares that the sole shareholder takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- IMMOLY S.A., prenamed, appoints as auditor to the liquidation Euraudit S.à.r.l. having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, RCS Luxembourg B 42.889, and asks her to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of January 23, 2009, IMMOLY S.A. accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to Euraudit S.à.r.l. pre-named, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

9.- IMMOLY S.A., prenamed, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

10.- Discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

11.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

IMMOLY S.A., une société anonyme de droit belge, avec siège social à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 74, avenue de la Bruyère (Belgique), inscrite au Registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 526.302;

Ici représentée par Mademoiselle Zamyra H. CAMMANS, Senior Account Manager, avec adresse professionnelle à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "IMMOLYLUX S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.839, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 734 du 11 juillet 2003.

2.- Le capital social de la Société est fixé à cent soixante et un mille euros (EUR 161.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent soixante et un euros (EUR 161,-) chacune.

3.- IMMOLY S.A., prédésignée, est seul propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- IMMOLY S.A., prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- IMMOLY S.A., prédésignée, désigne Quorum Investments S.à r.l., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, RCS Luxembourg B 58.442, comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- IMMOLY S.A., prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, Quorum Investments S.à r.l. déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par IMMOLY S.A., seul actionnaire de la société.

7.- Quorum Investments S.à r.l., prédésignée, présente le rapport de liquidation et déclare que IMMOLY S.A. reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- IMMOLY S.A., prédésignée, nomme en qualité de commissaire à la liquidation Euraudit S.à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, RCS Luxembourg B 42.889, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 23 janvier 2009, IMMOLY S.A. en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Euraudit S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9.- IMMOLY S.A., prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10.- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

11.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zamyra H. Cammans, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 janvier 2009 LAC/2009/2837. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009041988/202/128.

(090048483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Forest Heights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.918.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Gilbert POITIERS, diplômé en sciences commerciales, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling;

2° Madame Marguerite CLEES, avocat, née à Luxembourg, le 11 février 1947, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster;

3° Madame Patricia DAUBENFELD, sans état particulier, née à Luxembourg, le 21 avril 1976, demeurant à 2124, Calle de Castelar, 32566 Navarre, Florida (États-Unis d'Amérique);

4° Monsieur Marc-François DAUBENFELD, avocat, né à Luxembourg, le 19 mars 1978, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster.

5° La société à responsabilité limitée "Promotion Immobilière Luxembourg" en abrégé "PromIL" avec siège social à L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 85.071, représentée par ses deux gérants, Monsieur Gilbert POITIERS et Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommés.

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit:

I.-) Monsieur Nicolas DAUBENFELD, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 29 mars 1946, époux de Madame Marguerite CLEES, prénommée sous 2°, ayant demeuré en dernier lieu à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster, est décédé "ab intestat" aux États-Unis d'Amérique, le 15 décembre 2008.

Monsieur Nicolas DAUBENFELD, prénommé, était gérant et propriétaire de dix (10) parts sociales dans la société à responsabilité limitée „FOREST HEIGHTS S.à r.l." avec siège social à L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 139.918, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 11 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1838 du 25 juillet 2008.

II.-) Les comparants, seuls et uniques associés de la prédite société FOREST HEIGHTS S.à r.l., déclarent que les dix (10) parts sociales ayant appartenu à feu Monsieur Nicolas DAUBENFELD, prénommé, suite au décès de ce dernier, sont légalement échues à son épouse, Madame Marguerite CLEES, prénommée sous 2°, et ses deux enfants, Madame Patricia DAUBENFELD et Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommés sous 3° et 4°, à parts égales.

III.-) Suite à cette cession, les comparants agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société FOREST HEIGHTS S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En résumé de la prédite cession, l'assemblée déclare que la répartition des parts sociales sera dorénavant la suivante:

- Monsieur Gilbert POITIERS, prénommé, dix parts sociales	10 parts
- Madame Marguerite CLEES, Madame Patricia DAUBENFELD et Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommés, dix parts sociales à parts égales	10 parts
- la société PromIL, prénommée, quatre-vingt parts sociales	80 parts
Total: cent parts	100 parts

Deuxième résolution

Madame Marguerite CLEES, Madame Patricia DAUBENFELD, copropriétaires indivis de dix parts sociales, désignent Monsieur Marc-François DAUBENFELD comme représentant de ces parts sociales.

Troisième résolution

Monsieur Gilbert POITIERS, prénommé, désormais seul gérant de la société FOREST HEIGHTS S.à r.l., prénommée, déclare accepter la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommé sous 4°, comme deuxième gérant de la société.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Gilbert Poitiers, Marguerite Clees, Patricia Daubenfeld, Marc-François Daubenfeld, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 janvier 2009. LAC/2009/ 1879. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009041991/202/63.

(090048065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Priscilla Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.381.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041505/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06988. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Progressio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 115.543.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009041504/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07863. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Distrisport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 60.579.

Le bilan au 31/12/2008 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009041503/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07035. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Nouvelle All-Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 26, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 145.421.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Monsieur Antonio José MENDES PAIS, gérant de sociétés, né le 23 janvier 1975 à Couto do Mosteiro/S.Comba Dao (Portugal), demeurant au 1, rue Abbé François Lascombes, L-1953 Luxembourg.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") sous la dénomination "NOUVELLE ALL-DÉCOR S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'une entreprise d'entrepreneur de construction, d'entrepreneur de voirie et de pavage, de confecteur de chapes, ainsi que l'achat et la vente des produits de la branche.

- la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La Société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs que de l'accord de l'associé unique.

Art. 7. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique, qui désigne ses pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- Le solde restant à la libre disposition de l'associé unique qui pourra décider de le distribuer, de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau.

Art. 10. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesures transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Le comparant Antonio José MENDES PAIS, préqualifié a déclaré souscrire toutes les parts et les a été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 1.000,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et ensuite l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Rui DE OLIVEIRA ISIDORO, né le 18 juin 1952 à Santa Comba Dão (Portugal) et domicilié à L-1338 Luxembourg, 26, rue du Cimetière.

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Antonio José MENDES PAIS, préqualifié.

Dans le cadre de la gestion journalière la société sera valablement représentée et engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour tout autre engagement la société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

- L'adresse du siège social est établie à L-1338 Luxembourg, 26, rue du Cimetière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Carlo WERSANDT, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. MENDES PAIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2009. Relation: LAC/2009/8228. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009041838/206/75.

(090048141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Iplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.409.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "EXCELIANCE S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et numéro 83.412,

représentée par son administrateur unique, Monsieur Jonathan BEGGIATO, ci-après qualifié,

2.- Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, né le 19 juin 1975 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IPLUX S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a également pour objet la prestation dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs ou soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second mardi du mois de mai de chaque année à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- EXCELIANCE S.A., prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

37761

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jacques NAESSENS, gérant, né le 16 juin 1951 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue Astrid 53.

b) Madame Claudette DETAILLE, fonctionnaire, née le 29 octobre 1953 à Verviers (Belgique), demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue Astrid 53.

c) Monsieur Olivier NAESSENS, employé privé, né le 14 octobre 1979 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-5310 Leuze, rue de Winée 38b.

d) Mademoiselle Géraldine XHIBITTE, employé privée, née le 21 juin 1977 à Namur (Belgique), demeurant à B-5310 Leuze, rue de Winée 38b.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille 2014.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

- "LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 83.827.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille 2014.

4.- Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Beggiato, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation LAC/2009/10899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009042004/227/130.

(090047938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

COMPAGNIE DU SOLEIL S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.183.

- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 314 du 6 Février 2008.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à L-2450 LUXEMBOURG, 15 boulevard Roosevelt, en date du 5 mars 2009 que:

- le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour la société COMPAGNIE DU SOLEIL S.A.

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009041157/687/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Ripage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.670.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Associé Unique de la société en date du 16 mars 2009 que le siège social est transféré avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009041154/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Wind Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.484.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HG CAPITAL Renewables (Nominees) Limited, a private limited company, incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, the United Kingdom, and registered with the Companies House (U.K. Trade Register) under number 05650157,

here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on March 17, 2009.

The said proxy signed "ne varietur" by the partnership appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Wind Acquisition S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the Notary, Maître Joseph Elvinger, on July 10th, 2008 published in the Memorial C n° 2016 of June 20th, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolved to designate the current one hundred and twenty-five (125) existing ordinary shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each as the "Class A Shares".

IV. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital to the extent of one hundred and twelve thousand, five hundred Euros (EUR 112,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-).

V. The sole shareholder resolved to issue one thousand, one hundred and twenty-five (1,125) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, to be divided in the different Company's classes of shares as follows:

- one hundred and twenty-five (125) "Class B Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class C Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class D Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class E Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class F Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class G Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class H Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class I Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- one hundred and twenty-five (125) "Class J Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up.

VI. The sole shareholder resolved to amend the Company's articles of association to provide for, except otherwise decided by the Shareholders, that any payment of share premium shall be realized to the sole profit of the holders of the Class A Shares so that any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares shall remain attached to such class of shares and shall be allocated to a special reserve.

Subscription - Payment

Thereupon, HG CAPITAL Renewables (Nominees) Limited, prenamed, declared to subscribe to one thousand, one hundred and twenty-five (1,125) new Class B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of one hundred and twelve thousand, five hundred Euros (EUR 112,500.-) so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

VII. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is fixed at one hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) represented by one thousand, two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, which are divided into:

- one hundred and twenty-five (125) "Class A Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class B Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class C Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class D Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class E Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class F Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class G Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class H Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and twenty-five (125) "Class I Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- one hundred and twenty-five (125) "Class J Shares" with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- "Class B Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.
- "Class C Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company.
- "Class D Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class D Shares of the Company.
- "Class E Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class E Shares of the Company.
- "Class F Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class F Shares of the Company.
- "Class G Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class G Shares of the Company.
- "Class H Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class H Shares of the Company.
- "Class I Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class I Shares of the Company.
- "Class J Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class J Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.
- "Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.
- "Class C Shares" means Class C Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.
- "Class D Shares" means Class D Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.
- "Class E Shares" means Class E Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.
- "Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.
- "Class G Shares" means Class G Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.
- "Class H Shares" means Class H Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.
- "Class I Shares" means Class I Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.
- "Class J Shares" means Class J Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any payment of premium on any share in addition to its nominal value is transferred. Except otherwise provided, any amount of share premium shall always be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares. Any amount of share premium to be paid on the Class A Shares shall remain attached to such class of shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. The amounts allocated to the Class A Shares Premium Account may be used to provide for the payment of the Class A Shares to which such account is attached and which the Company may redeem from its Class A Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A Shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

VIII. The sole shareholder resolved to amend article 8 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

In the event of a dividend distribution, the distributable profit should be allocated as follows:

- To the holders of (i) Class A Shares up to an annual distribution representing zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the Class A Shares (the "Class A Preferential Dividend") (ii) Class B Shares up to an annual distribution representing zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the Class B Shares (the "Class B Preferential Dividend"), (iii) Class C Shares up to an annual distribution representing zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the Class C Shares (the "Class C Preferential Dividend"), (iv) Class D Shares up to an annual distribution representing zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares (the "Class D

Preferential Dividend"), (v) Class E Shares up to an annual distribution representing zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class E Shares (the "Class E Preferential Dividend"), (vi) Class F Shares up to an annual distribution representing zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the Class F Shares (the "Class F Preferential Dividend"), (vii) Class G Shares up to an annual distribution representing zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the Class G Shares (the "Class G Preferential Dividend"), and (viii) Class H Shares up to an annual distribution representing zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the Class H Shares (the "Class H Preferential Dividend"), and (ix) Class I Shares up to an annual distribution representing zero point sixty-five percent (0.65%) of the nominal value of the Class I Shares (the "Class I Preferential Dividend"), payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporis and the last time for the accounting year before the winding-up of the Company;

- Then, all the remaining distributable profit shall be allocated:

(i) provided that all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares, to the holders of the last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. from the Class J Shares to the Class A Shares);

(ii) in the event that not all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. from the Class J Shares to the Class A Shares), upon a declaration of a dividend, to the holders of all the shares without regard to the class they belong to.

Should the whole last outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the remaining distributable profit shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares), until potential repurchase of the Class A Shares, if the case may be.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders made in the manner required for amendments of the Articles;

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares); and

- The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any distributable sums by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price."

IX. The sole shareholder further resolved to amend article 21 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders in accordance with article 8 of the Articles. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

In any year in which the general meeting of Shareholders resolves to make any distribution of dividends in accordance with article 8 of the Articles, the Class A Shareholders shall first in priority be entitled to receive dividend distributions with respect to such year, the Class B second in priority, C third, D fourth, E fifth, F sixth, G seventh, H eighth, I ninth, and the Class J Shareholders shall tenth in priority be entitled to receive the remainder of all dividend distribution."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing partnership, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing partnership and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the partnership appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HG CAPITAL Renewables (Nominees) Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, inscrite au registre de commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05650157,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Wind Acquisition S.à r.l." (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C n° 2016 du 20 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille, cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'associée unique a décidé de désigner les cent vingt-cinq (125) parts sociales actuelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune pour leur conférer la dénomination de "Parts Sociales de Catégorie A".

IV. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent douze mille, cinq cents Euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille, cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-).

V. L'associée unique a décidé d'émettre mille, cent vingt-cinq (1.125) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe J" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

VI. L'associée unique a décidé de modifier les statuts de la Société afin de prévoir que sauf décision contraire des Associés, le paiement de toute prime d'émission se fera uniquement aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A de telle sorte que tout montant de prime d'émission qui a été payé ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A restera attaché à cette classe et sera alloué à une réserve spéciale.

Souscription - Libération

Sur ce, HG CAPITAL Renewables (Nominees) Limited, prénommée, déclare souscrire aux mille, cent vingt-cinq (1.125) nouvelles Parts Sociales de Classe B, C, D, E, F, G, H, I et J et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de cent douze mille, cinq cents Euros (EUR 112.500,-) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

VII. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par mille, deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, divisées comme suit:

- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe J" d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet article 6, et figurant dans les Statuts, ont la signification suivante:

- "Associé de Classe A" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.
- "Associé de Classe B" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.
- "Associé de Classe C" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C.
- "Associé de Classe D" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.
- "Associé de Classe E" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.
- "Associé de Classe F" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.
- "Associé de Classe G" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G.
- "Associé de Classe H" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H.
- "Associé de Classe I" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I.
- "Associé de Classe J" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe J.
- "Parts Sociales de Classe A" signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe B" signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe C" signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe D" signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe E" signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe F" signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe G" signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

- "Parts Sociales de Classe H" signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

- "Parts Sociales de Classe I" signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

- "Parts Sociales de Classe J" signifie les Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une part sociale en plus de la valeur nominale sera transférée. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission sera payé en plus de sa valeur nominale uniquement aux Parts Sociales de Classe A. Tout montant de prime d'émission payé sur les Parts Sociales de Classe A restera attaché à cette classe de parts sociales et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A.

L'avoir du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales de Classe A à laquelle ce compte est attaché, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés de Classe A, ou pour être affecté à la réserve légale."

VIII. L'associée unique a décidé de modifier l'article 8 des Statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. Partssociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Dans le cas d'une distribution de dividende, le bénéfice distribuable sera attribué de la manière suivante:

- aux propriétaires (i) des Parts Sociales de Classe A jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A (le "Dividende Préférentiel de Classe A"), (ii) des Parts Sociales de Classe B jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B (le "Dividende Préférentiel de Classe B"), (iii) des Parts Sociales de Classe C jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C (le "Dividende Préférentiel de Classe C"), (iv) des Parts Sociales de Classe D jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D (le "Dividende Préférentiel de Classe D"), (v) des Parts Sociales de Classe E jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E (le "Dividende Préférentiel de Classe E"), (vi) des Parts Sociales de Classe F jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F (le "Dividende Préférentiel de Classe F"), (vii) des Parts Sociales de Classe G jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G (le "Dividende Préférentiel de Classe G"), (viii) des Parts Sociales de Classe H jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H (le "Dividende Préférentiel de Classe H"), et ix) des Parts Sociales de Classe I jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule soixante-cinq pourcent (0,65%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I (le "Dividende Préférentiel de Classe I"), payable une fois les comptes totalement arrêtés, pour la première année sociale pro rata temporaris et pour la dernière fois, pour l'année sociale avant la mise en liquidation de la Société;

- Puis, tout le bénéfice distribuable restant sera attribué:

(i) à condition que tous les Associés détiennent au moins une (1) part sociale dans la dernière classe de parts sociales, aux propriétaires de la dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe A);

(ii) dans le cas où les Associés n'ont pas tous au moins une (1) part sociale dans la dernière classe de parts sociales, dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe A), au moment d'une déclaration de dividende, aux propriétaires de toutes les parts sociales sans tenir compte de la classe à laquelle ils appartiennent.

Si l'entièreté de la dernière classe de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Classe J), le bénéfice distribuable restant devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Classe I), jusqu'au rachat potentiel des Parts Sociales de Classe A, le cas échéant.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou pas.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés prise dans les conditions requises pour les modifications des Statuts;

- Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) classe(s). Dans les cas de rachats et d'annulations des parts sociales, ces annulations et rachats doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe A); et

- Le prix de rachat doit être fixé par référence à la plus haute valeur de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) selon la formule suivante: en divisant le montant total de toutes sommes distribuables par le nombre de parts sociales constituant la classe entière de parts sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où il y a suffisamment de sommes distribuables disponibles eu égard au montant excédentaire du prix de rachat."

IX. L'associée unique a décidé par la suite de modifier l'article 21 des Statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés suivant l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dans le cas où l'assemblée générale des Associés décide d'effectuer une distribution de dividendes conformément à l'article 8 des Statuts, les Associés de Classe A percevront un dividende annuel en premier rang de priorité, les Associés de Classe B en second rang de priorité, les Associés de Classe C en troisième rang de priorité, les Associés de Classe D en quatrième rang de priorité, les Associés de Classe E en cinquième rang de priorité, les Associés de Classe F en sixième rang de priorité, les Associés de Classe G en septième rang de priorité, les Associés de Classe H en huitième rang de priorité et les Associés de Classe I en neuvième rang de priorité. Après le paiement de tout dividende préférentiel tel que décrit ci-dessus, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux Associés de Classe J."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2009 Relation: ECH/2009/319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009041844/201/413.

(090048463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Kacera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.669.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Associé Unique de la société en date du 16 mars 2009 que le siège social est transféré avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009041156/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Investment Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009041161/242/12.

(090046727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

**B.D.A. - Architekten S.A., Société Anonyme,
(anc. B.D.A. Plan- und Projektierungsgesellschaft S.A.).**

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.959.

Im Jahre zwei tausend neun,

den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, unter der Nummer B 78.959 (NIN 2000 2232 945),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 17. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 413 vom 6. Juni 2001, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 893 vom 12. Juni 2002;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 238 vom 27. Februar 2004.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Laurent THEISEN, Privatbeamter, wohnhaft in Osweiler.

Er beruft zum Schriftführer Frau Claudine SCHOELLEN, Privatbeamtin, wohnhaft in Roodt-sur-Syre.

und zum Stimmzähler Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Echternach.
- 2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.
- 3.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in B.D.A. - ARCHITEKTEN S.A..
- 4.- Abänderung von Artikel 1 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de B.D.A. - ARCHITEKTEN S.A..

Le siège de la société est établi à Echternach.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

5.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen registriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Echternach zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in B.D.A. - ARCHITEKTEN S.A. umzuwandeln.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de B.D.A. - ARCHITEKTEN S.A..

Le siège de la société est établi à Echternach.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Fünfter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. THEISEN, C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 23 mars 2009 Relation: ECH/2009/354 Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 26. März 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009041397/201/77.

(090047429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

DJE Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 90.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009041162/242/12.

(090046730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

E.R.C.L. S.A., European Retail Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009041164/239/11.

(090046773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009041165/239/11.

(090046786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Villa Orania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.364.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041241/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08047. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Kings Cross Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.553.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 264 du 6 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041194/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07436. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Kings Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.551.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 264 du 6 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041195/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07435. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Kings Cross JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.552.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 264 du 6 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041196/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07434. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Alimentation Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 36A, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 77.156.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009041259/8074/11.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08078. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

BRE/Hatfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.558.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 676 du 2 mai 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041197/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07433. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

«BRE/DB Fixture S.à.r.l.», Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.326.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041198/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07439. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Villa Orania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.364.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041243/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08049. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

BRE/Italy Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.837.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041199/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07440. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

BRE/Hatfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.558.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 676 du 2 mai 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041200/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07441. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Eternity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.702.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041244/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08054. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Shanghaiux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Septfontaines, 12, rue de l'église.

R.C.S. Luxembourg B 74.489.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

FIDCOSERV S.à r.l.

54, Boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009041495/728/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05623. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Eternity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.702.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041246/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08056. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Immobilière de Niederanven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.764.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041247/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08058. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Immobilière de Niederanven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.764.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041249/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08057. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.